

FISCALITÉ ET INNOVATION NUMÉRIQUE

Le Centre de politique fiscale de l'UNIL lance un nouveau projet international : la fiscalité et l'innovation numérique. Sujet d'actualité s'il en est. Le professeur **Robert Danon**, président du comité scientifique de l'IFA à partir de 2018, association faitière internationale en matière de fiscalité, se prête une nouvelle fois au jeu des questions-réponses.

Fabienne Guignard : Pourquoi ce projet et maintenant ?

Robert Danon : L'économie numérique donne lieu à une multitude de nouveaux modèles d'affaires. Par exemple le commerce électronique entre entreprises, entre entreprises et consommateurs ou simplement entre consommateurs. Ce faisant, une entreprise numérique peut avoir accès au marché d'un autre Etat sans avoir à être présente dans cet Etat. Cette évolution, certes fascinante et porteuse d'innovation, perturbe toutefois la fiscalité. Cette dernière, en particulier l'impôt sur le bénéfice des entreprises, repose sur l'idée qu'un Etat ne peut imposer une entreprise que lorsque celle-ci y dispose d'une installation fixe d'affaires sur son territoire. La répartition et l'équilibre des recettes fiscales entre Etats deviennent ainsi litigieux. Le projet BEPS de l'OCDE a tenté d'adapter la fiscalité à l'évolution numérique, sans toutefois parvenir jusqu'ici à un consensus. Mais sous l'impulsion du G20 ces travaux renouent et vont s'intensifier dans les



mois à venir. Notre projet de recherche s'inscrit dans ce cadre international désormais prioritaire.

Fabienne Guignard : Comment seront organisés votre projet et votre équipe de recherche? Quel est votre but ultime ?

Robert Danon : Notre équipe de recherche est composée de partenaires suisses et internationaux. Nous mettons également sur pied un observatoire international sur la fiscalité de l'économie numérique. Cet observatoire comprendra notamment, d'une part des représentants des principales régions concernées (Europe, Asie, Etats-Unis, Amérique Latine par exemple) ainsi que des représentants de l'industrie numérique. Un Symposium international sera aussi organisé en 2018. Notre but est simple : proposer des solutions juridiquement et politiquement réalistes susceptibles de contribuer à un consensus international rapide.

Fabienne Guignard : On comprend bien l'intérêt des Etats à agir. Mais

qu'en est-il des entreprises? Le cadre actuel ne leur est-il pas plus favorable ?

Robert Danon : C'est tout le contraire, pour deux raisons. En premier lieu, les règles fiscales actuelles, certes en apparence permissives, sont actuellement source d'incertitude pour les entreprises. Dans plusieurs Etats, on observe ainsi une augmentation des différends entre entreprises numériques et autorités fiscales (notamment des audits fiscaux). Ensuite, si nous ne trouvons pas de consensus plusieurs Etats agiront (ou continueront d'agir) unilatéralement. Il y a alors un chaos international pénalisant lourdant les entreprises numériques et entraînant des doubles impositions néfastes à une activité innovante méritant d'être soutenue.

Fabienne Guignard : Et la Suisse dans tout cela ?

Robert Danon : En Suisse, l'attention se focalise actuellement sur la réforme de l'imposition des entreprises (projet PF17). Je me réjouis d'ailleurs que le

Conseil fédéral ait approuvé les lignes directrices de l'organe de pilotage. Il faut avancer rapidement. Mais à mon sens la Suisse a tout intérêt à s'engager activement et à contribuer à façonner les travaux concernant la fiscalité de l'économie numérique plutôt que d'attendre le résultat de ces travaux.

L'intérêt pour la Suisse est double : il y a un enjeu d'attractivité pour les entreprises et aussi de recettes fiscales, en particulier pour les cantons. De ce point de vue, le rapport du Conseil fédéral sur les conditions cadres de l'économie numérique, présenté en début d'année et qui est une excellente initiative, me paraît un peu trop conservateur. J'observe d'ailleurs qu'en matière de TVA, la Suisse est déjà bien positionnée : la récente révision partielle de la LTVA, qui entrera en vigueur en 2018 et 2019, a en effet permis de régler certaines questions liées à l'économie numérique dans l'esprit des recommandations de l'OCDE et des principes directeurs internationaux sur la TVA. La Suisse pourrait donc jouer un rôle moteur en ce domaine.

POMPES FUNÈRES

GÉNÉRALES SA

Edmond Pittet - Lausanne

Serge Quillet

La Conversion - Lutry - Pully

021 342 20 20

(24h/24)

Lionel von Arx - Montreux

021 963 10 43

Gavillet SA

André Margot - Marlène Cavin

Vevey

021 922 89 11

CONSEILS POUR OBSÈQUES FUTURES
www.pfg.ch